

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

portant inscription des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I au tableau d'avancement pour l'année 1977.-

(/ i s a s :

LE 2ÈME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

(/u l'Acte fondamental du 5/4/77 ;
(/u l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 77/165 du 5/4/77 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut Général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 64-165/FP-BE du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65-170/FP du 25/5/65 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 28/5/77 ;

SECRET :

Article 1.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1977, les Professeurs certifiés, les Professeurs des Sciences Industrielles des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Professeurs des Sciences Industrielles;
Pour le 2° échelon à 2 ans

- M. MBANZA Guillaume, en Service à Brazzaville,

Pour le 4° échelon à 30 mois

M. WONE MAMADOU, en Service à Brazzaville,

Professeurs Certifiés des Sciences Economiques

Pour le 5° échelon à 2 ans

M. KOMBO-KINTOMBO Joseph (France)

Pour le 5° échelon à 2 ans

M. MOUNGALLA Jérôme, en Service à Brazzaville

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Septembre 1977

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre des Finances

H. L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

A. MOUSSOU-POUATI.-

A. N D I N G A

4) IMPLIATIONS :

MEN	1	C F	1
DGE	1	INTERESSES	4
DGE	1	DOSSIERS	4
DAAF	1	JORPC	1
DET	2		
D F	1		
B/SOLDE	5		
B/COURRIER	2		